



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

BIENVENUE A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



A POSIEUX, GRANGENEUVE



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Séance d'information

Formation adulte ASE

ESSG, mai 2021

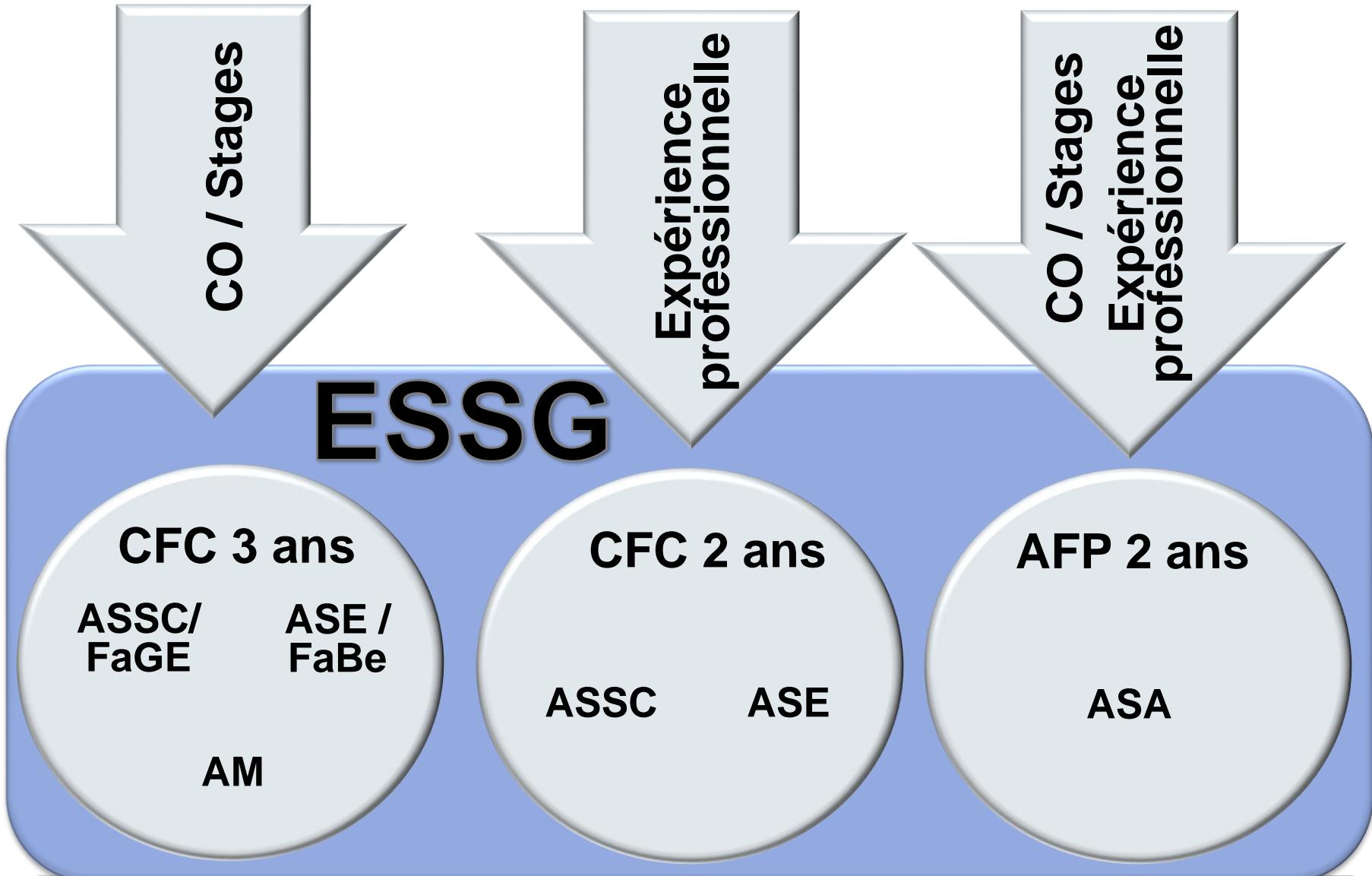
Contenu

1. Présentation de l'ESSG
2. Variantes de la formation ASE
3. Contenu de la formation
4. La formation modulaire (VAE / Art 32 / raccourcie) :
 - > Conditions
 - > Procédure
 - > Avantages / inconvénients
 - > Cours de culture générale
 - > Exemple de planification
5. Inscription aux cours et coûts de la formation
6. OrTra - CIE
7. Vos questions

L'ESSG

- Trois types de formation
 - CFC :
 - ✓ Assistant-e socio-éducatif-ve : ASE
 - ✓ Assistant-e en soin et santé communautaire : ASSC
 - ✓ Assistant-e médical-e : AM
 - AFP :
 - ✓ Aide en soins et accompagnement : ASA
 - FRESEdE:
 - ✓ Educateur-trice de l'enfance ES
- 700 personnes en formation
- Ecole avec enseignements en français et en allemand
- Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes

Entrée en formation dans l'école



Variantes de la formation ASE / ASSC



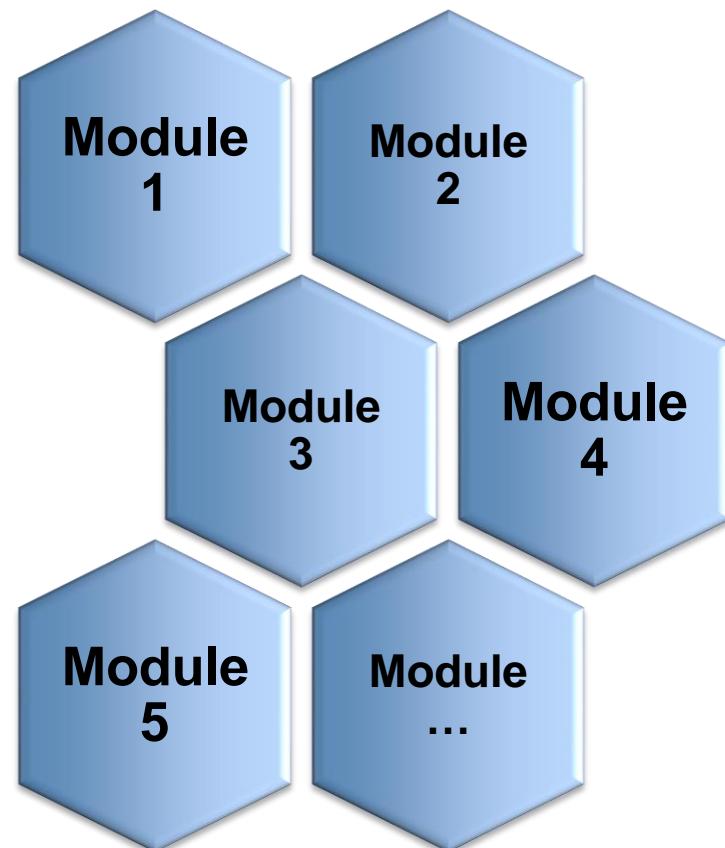
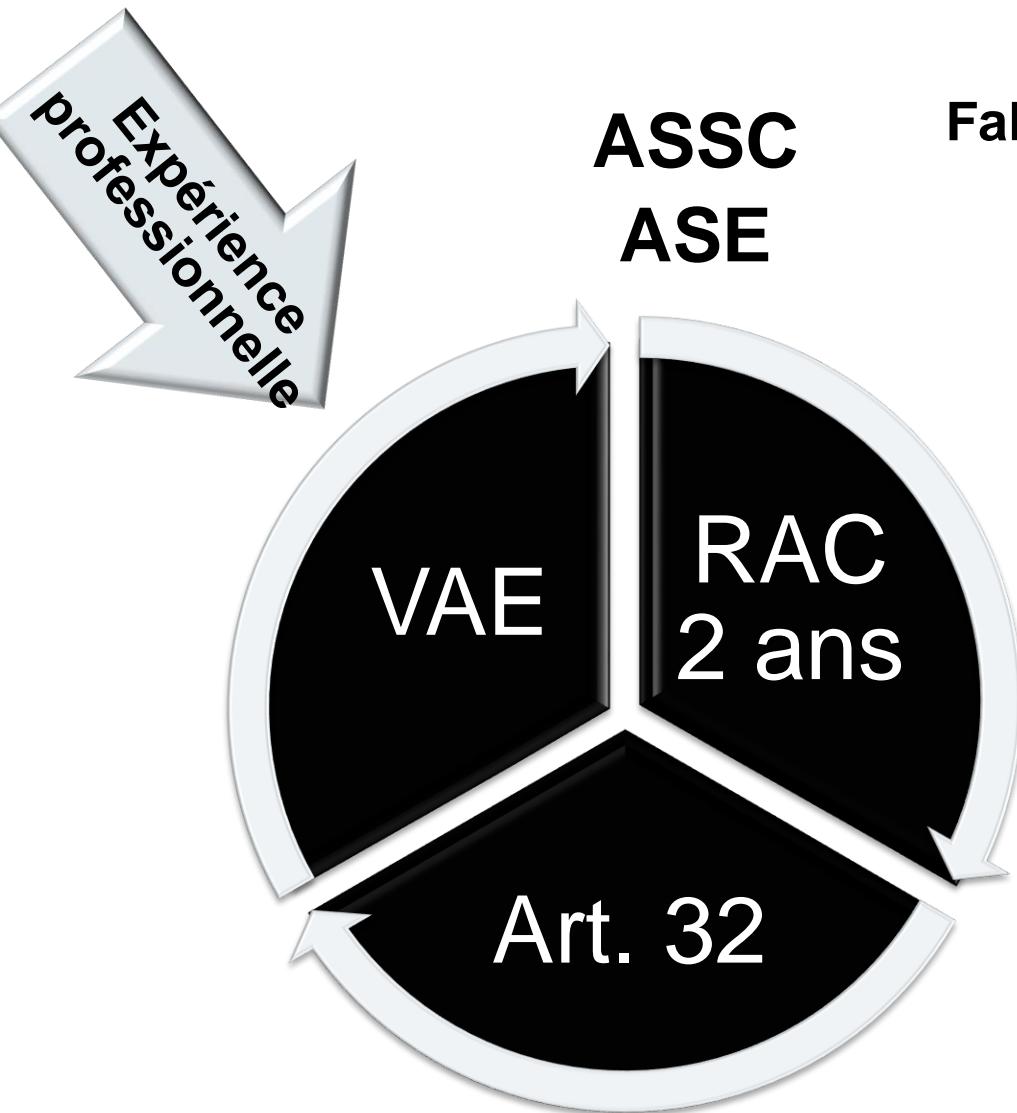
Formation adulte

- **Apprentissage initial en 3 ans**
 - Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} et 2^e année
 - Un jour de cours par semaine en 3^e année
- **Formation raccourcie en 2 ans**
 - Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} année
 - Un jour et demi de cours par semaine en 2^{ème} année
- **Article 32**
 - Auditeurs libres
- **VAE**
 - Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis

Variantes de la formation ASE

- La formation professionnelle ASE peut être suivie sous les formes suivantes :
 - Orientation « accompagnement des personnes handicapées »
 - Orientation « accompagnement des personnes âgées »
 - Orientation « accompagnement des enfants »
 - Variante généraliste
- Enseignement regroupé, distinction des orientations dans les cours
- CFC : sans distinction de l'orientation → pratique professionnelle dans tous les domaines possibles

Formation modulaire adulte – CFC 2 ans



Contenu de la formation ASE modulaire

1.1 Accompagner des personnes dans la vie quotidienne

1.2 Veiller à la sécurité et agir en cas d'urgence

2.1 Animer des activités

3.1 Veiller au bien-être des personnes

4.1 Aider les personnes à s'alimenter

4.2 Aider à l'accomplissement des tâches d'intendance

8.1 Identifier son rôle professionnel

7.1 Organiser et planifier

6.3 Utiliser les procédures administratives et les outils bureautiques

6.2 Communiquer et collaborer dans une équipe interdisciplinaire et communiquer avec l'extérieur

6.1 Etablir des relations professionnelles avec la personne accompagnée et son entourage

5.1 Promouvoir et/ou maintenir l'autonomie et le développement de la personne

CFC par validation des acquis d'expérience

A black and white graphic element consisting of a dark grey circle with a thin white border. The letters "VAE" are written in a bold, white, sans-serif font, positioned towards the bottom right of the circle.

VAE

Conditions

- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins, dont 4 au minimum à 50 % dans le domaine socio-éducatif
- Avoir de bonnes connaissances de la langue française orale et écrite

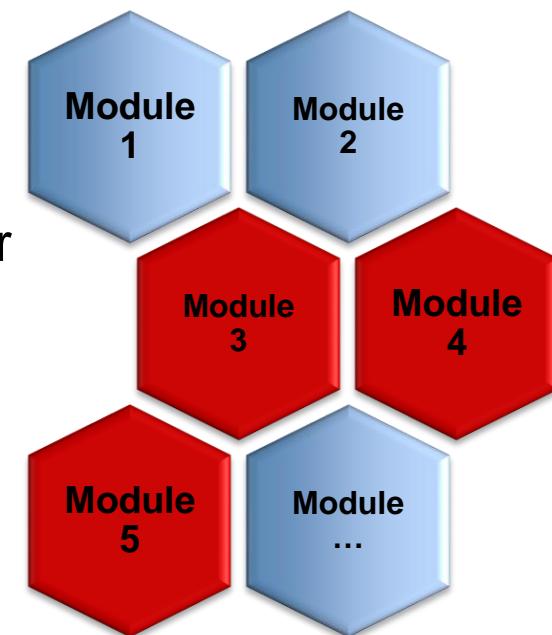
CFC par validation des acquis d'expérience

Processus

- Réalisation d'un portfolio de compétences via le SOPFA
- Validation des compétences par un groupe d'experts
- Solde des compétences non acquises à effectuer dans les modules
- Convention fortement recommandée à signer avec l'employeur
- Pas d'examen de CFC en fin de formation

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation entièrement supportés par la personne en formation
- Implication personnelle importante en énergie
- Modules selon besoins définis lors de la validation de compétences – cours à l'ESSG
- Validation à la fin de chaque module

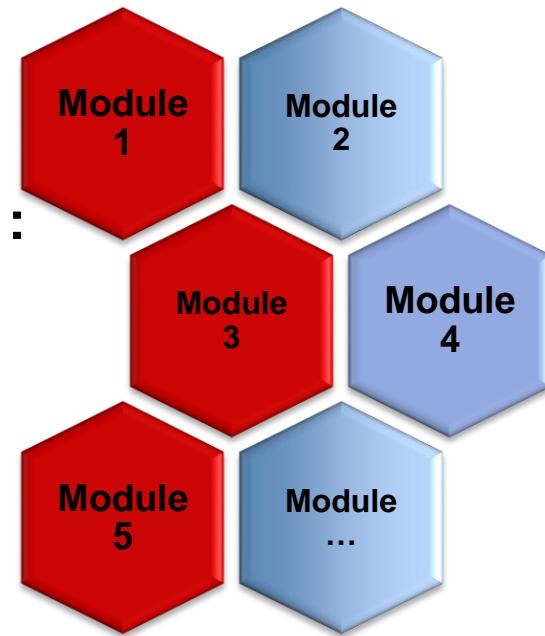


Conditions : Art. 32 Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'**au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif :

- 4 ans au minimum de la pratique professionnelle exigée à l'art. 32 OFPr pour l'admission à une procédure de qualification doivent être acquises sous la forme d'une occupation minimale de 50 % dans le domaine socio-éducatif.



CFC Article 32 OFPr

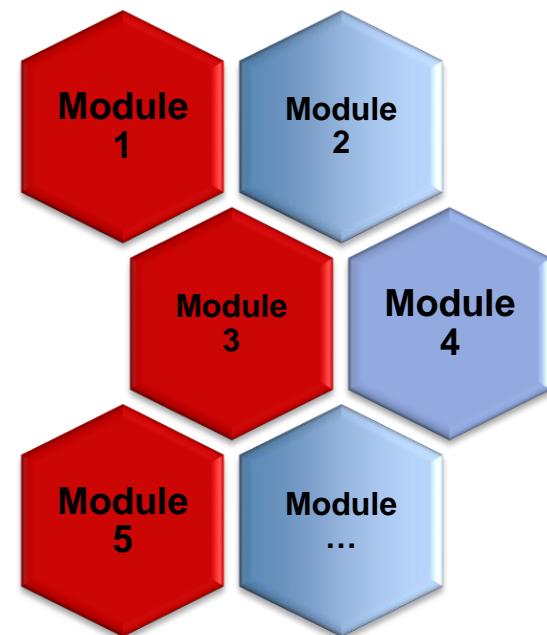
Art.
32

Processus

- Pas de contrat d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- Inscription personnelle à la PQ, libre choix des modules

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation (Personne en formation)
- Notes des évaluations en cours de modules indicatives
- Convention fortement recommandée avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Auditeurs libres, mais obligation de participer aux modules choisis



CFC formation raccourcie

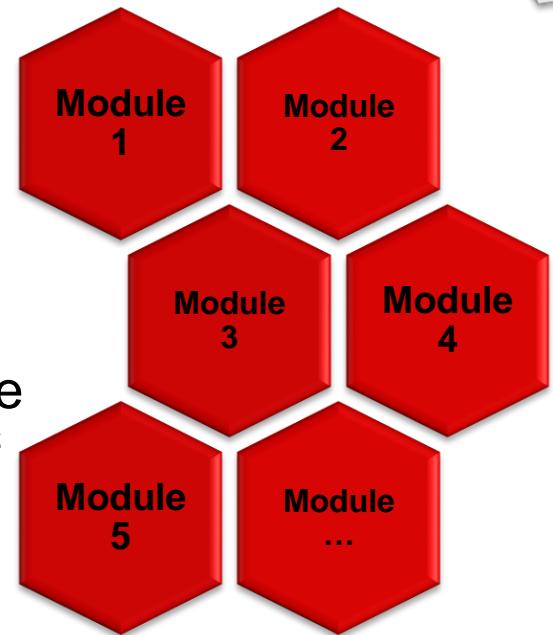


Conditions

- Contrat d'apprentissage nécessaire

OrFo ASE art. 3 :

- « La formation professionnelle initiale peut être raccourcie d'un tiers pour les personnes en formation remplissant les deux conditions suivantes :
 - Avoir 22 ans révolus
 - Justifier d'au moins deux ans de pratique professionnelle sous la forme d'une occupation de 60% au minimum dans le domaine socio-éducatif



CFC formation raccourcie

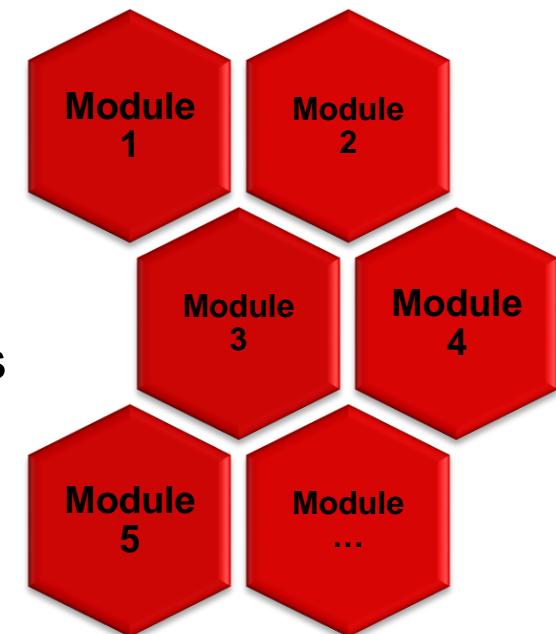
RAC
2 ans

Processus

- Participation à l'ensemble des modules, avec notes
- Cours pendant deux ans - 1^{ère} : 2 jours / 2^e : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- Examen CFC en fin de formation
- Cours de culture générale obligatoire sauf si dispense (formation antérieure) – demande au SFP

Avantages / inconvénients

- Pas de frais / payé par le patronat
- Obligation de participer à l'ensemble des modules
- Notes en fin de module, reprises pour le CFC
- Soutien de l'employeur et encadrement clair



Cours de culture générale

- Cours modulaires à l'ESSG
- Durée estimée de l'ensemble de la formation :
 - ✓ Module 1 (12 x 3 heures) : consommation
 - ✓ Module 2 (12 x 3 heures) : politique et justice
 - ✓ Module 3 (11 x 3 heures) : sphère privée
 - ✓ Module 4 (11 x 3 heures) : entreprise et acteurs
 - ✓ Module 5 (19 x 3 heures) : Travail personnel d'approfondissement
- Cours pour les adultes sur une année SANS contrat d'apprentissage le mardi soir

Programme de formation branches professionnelles

Racc 1ère (A1) Dernière rentrée sous cette forme en 2021-2022					
Choix	Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires
	M 1.1 Accompagner des personnes dans la vie quotidienne	84	Mercredis	Du 01.09.2021 au 23.02.2022	08.45 - 12.15
	M 1.2 Veiller à la sécurité et agir en cas d'urgence	48	Jeudis	Du 02.09.2021 au 02.12.2021	08.45 - 12.15
	M 3.1 Veiller au bien-être des personnes	56	Jeudis	Du 09.12.2021 au 31.03.2022	08.45 - 12.15
	M 4.1 Aider les personnes à s'alimenter	36	Jeudis	Du 07.04.2022 au 30.06.2022	08.45 - 12.15
	M 4.2 Aider à l'accomplissement des activités d'intendance		Mercredis	Du 18.05.2022 au 29.06.2022	13.00 - 16.15
	M 5.1 Promouvoir et/ou maintenir l'autonomie et le développement de la personne	60	Mercredis	Du 12.01.2022 au 11.05.2022	13.00 - 16.15
	M 6.1 Etablir des relations professionnelles	60	Mercredis	Du 09.03.2022 au 29.06.2022	08.45 - 12.15
	M 6.3 Utiliser les procédures administratives et outils bureautiques	56	Mercredis	Du 01.09.2021 au 22.12.2021	13.00 - 16.15

Racc 2ème (A2) Dernière rentrée sous cette forme en 2022-2023					
	M 2.1 Animer des activités	72	Lundis	Du 06.12.2021 au 09.05.2022	13.00 - 16.15
	M 6.2 Communiquer et collaborer	44	Lundis	Du 07.02.2022 au 09.05.2022	08.45 - 12.15
	M 7.1 Organisation-planification	48	Lundis	Du 30.08.2021 au 29.11.2021	13.00 - 16.15
	M 8.1 Identifier son rôle professionnel	76	Lundis	Du 30.08.2021 au 31.01.2022	08.45 - 12.15

Programme de formation culture générale

Choix	Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires
	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 02.09.2021 au 02.12.2021	13.00-15.15
	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 09.12.2021 au 17.03.2022	13.00-15.15
	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 02.09.2021 au 02.12.2021	13.00-15.15
	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 09.12.2021 au 17.03.2022	13.00-15.15
	Module 3 - La sphère privée	33	Jeudis	Du 24.03.2022 au 30.06.2022	13.00-15.15
	Module 3 - La sphère privée	33	Mardis	Du 11.01.2022 au 29.03.2022	13.00-15.15
	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	33	Jeudis	Du 24.03.2022 au 30.06.2022	13.00-15.15
	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	33	Mardis	Du 11.01.2022 au 29.03.2022	13.00-15.15
	Module 5 - TPA	57	Mardis	Du 31.08.2021 au 21.12.2021 et du 05.04.2022 au 10.05.2022	13.00-15.15

Attention: la procédure de qualification comporte un examen écrit ainsi qu'un examen oral qui consiste en la défense du TPA. Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. La PEF est responsable de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en formation raccourcie :

- Il n'y a pas de démarche à faire, votre inscription est faite d'office dès que le SFP a reçu votre contrat d'apprentissage.

Pour les personnes en VAE :

- Si modules complémentaires → la procédure d'inscription vous est indiquée.

Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au SFP, avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède la session d'examens, à l'adresse suivante :
Service de la formation professionnelle, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg
- Attention, le délai d'inscription aux modules à l'ESSG est en août!

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).
- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules ».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le délai indiqué sur le formulaire à l'adresse suivante :

Ecole professionnelle santé-social, Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules » lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
 - en août 2021, inscription aux modules pour l'année scolaire 21-22
(1ère année)
 - en août 2022, inscription les modules pour l'année scolaire 22-23
(2ème année)

Les délais indiqués sont les derniers délais: vous pouvez vous inscrire avant...

-
- Ne pas oublier les cours interentreprises, organisé par l'OrTra :

Plus d'infos au 026 321 43 66

Coût des modules (art. 32 et VAE)

- Si plusieurs modules sont choisis, les UE sont additionnées.
- Le tarif est déterminé selon la tabelle ci-dessous.

Tarif sous réserve de modification

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—

Coûts supplémentaires pour les PEF

- Coût de l'inscription auprès du SFP : 320.—
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP : 170.--
- Taxe de cours : CHF 35.— par année scolaire
- Achat des livres eCG : 63.- (distribué par l'école)
- Achat des livres BP : estimé à CHF 489.- (ASE)
- Les PEF sont responsables de l'achat des livres Careum (éditeur)
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous :
www.essg.ch -> Personne en formation -> Commande des support de cours

CIE Info générales

- ◆ Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,...
- ◆ Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- ◆ En lien et coordonnés avec les modules ESSG
- ◆ Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ

Informations pratiques

- ◆ 16 jours ASE
- ◆ Inscription nécessaire
- ◆ Prix 158.- par jour (total 2'528.-)
- ◆ Site internet : www.ortrafr.ch

Les CIE ASE

	Handicap	Enfance	Personnes âgées	Généraliste
1er semestre		Analyse des situations d'accompagnement 4j. (transmodule)		
2ème semestre	<ul style="list-style-type: none"> Concepts et méthodes d'accompagnement 4j. (5.1 et 6.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec des 0-24 mois 2j. (1.1) Motricité 4j. (1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Concepts et méthodes d'accompagnement 3j. (5.1 et 6.1) Motricité 3j. (1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Concepts et méthodes d'accompagnement 3j. (5.1 et 6.1) Soins 3j. (3.1)
3ème semestre	<ul style="list-style-type: none"> Animation 4j. (2.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration 3j. (5.1 et 6.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Démence et dignité 2j. (6.1 et 8.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance et pouvoir 3j. (8.1)

Méthodes créatives 3-4j. (2.1)

OrTra Santé-Social

OrTra Santé-Social

**Rue de Rome 3
1700 Fribourg**

Secrétariat :

026 321 43 65

info@ortrafr.ch

Cordula Grossrieder :

026 321 43 67

c.grossrieder@ortrafr.ch

Le formulaire d'intention

- ◆ L'utilisation de ce formulaire est vivement recommandée bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- ◆ Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- ◆ Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

Le formulaire d'intention

- ◆ **Le document est distribué selon ces possibilités :**
 - ◆ Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
 - ◆ Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
 - ◆ Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
 - ◆ Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
 - ◆ Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
 - ◆ Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : www.ortrafr.ch

Le formulaire d'intention

L'employé-e s'engage à :

Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informer son employeur de l'évolution de sa préparation

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours

Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

L'employeur s'engage à :

Reconnaitre l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)

Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG

Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

Cours interentreprises

Questions?



Vos questions

Je suis à votre disposition pour toute question.

